

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 20 et 22 septembre 2018 au Palais des congrès de Montréal.

RÉSOLUTION AGA-2018-09-22/23 Périmètres comptables et projets financés par les municipalités

CONSIDÉRANT l'information circulant selon laquelle le gouvernement du Québec songe à inclure toute somme provenant du périmètre comptable d'une MRC ou d'une municipalité dans le cumul des contributions gouvernementales;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle interprétation des règles limiterait la capacité d'action des acteurs locaux dans la réalisation de projets;

CONSIDÉRANT qu'une telle interprétation rendrait plus difficile la constitution des mises de fonds du milieu dans les divers projets;

CONSIDÉRANT l'impact négatif d'une telle interprétation sur le développement local et régional dans tout le Québec;

Il est proposé par : M. Pierre Renaud, maire de Beaupré

Et appuyé par : M. Bruno Paradis, préfet de la MRC La Mitis

DE FAIRE les représentations nécessaires afin de s'assurer que les sommes actuellement considérées comme des contributions du milieu dans un projet de développement par une MRC ou une municipalité demeurent exclues du cumul des contributions gouvernementales.

Adoptée à l'unanimité

Copie vidimée de la résolution AGA-2018-09-20/23 adoptée par l'assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 20 et 22 septembre 2018.

SYLVAIN LEPAGE

Directeur général et

Secrétaire-trésorier de la corporation

10 /12/70/5 Date